

**COMPTE RENDU
BUREAU SYNDICAL
DU 7 AVRIL 2017**

Étaient présents :

Ernest AUCHART, Pierre COLLE, Jean-Jacques COTTEL, Jean-François DEPRET, Bruno DUVERGE, Pierre GUILLEMANT, Pascal LACHAMBRE, Jean-Claude LEVIS, Françoise ROSSIGNOL, Michel SEROUX, Daniel VAHE.

Absents excusés / Pouvoirs :

Jean-Pierre DELCOUR, Frédéric LETURQUE, Michel MATHISSART, Jean-Marc PARMENTIER, Jean-Claude PLU, Philippe RAPENEAU.

Secrétaire de séance :

Daniel VAHE

Assistaient également :

David BOURGEOIS, Laurent FLAMENT, Thierry LE BOT.

Monsieur Jean-François DEPRET ouvre la séance, remercie les membres présents et cite les personnes excusées. Le compte rendu du bureau du 22 février 2017 est approuvé.

I/ PRÉPARATION DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 AVRIL 2017

1.1) Présentation des délibérations à passer au comité du 13 avril 2017

Monsieur Jean-François DEPRET expose les délibérations budgétaires à passer au comité du 13 avril 2017 :

- Approbation du compte de gestion 2016,
- Compte administratif 2016,
- Affectation de résultat 2016,
- Fixation de la cotisation 2017 (passe de 3€ à 2,98€)
- Budget primitif 2017.

Ensuite, il propose une délibération concernant la revalorisation des montants bruts mensuels des élus du SCOTA. Il est précisé pour information que l'indice maximal de la grille passe de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017. Cela nécessite la réécriture de la délibération.

Pour terminer, il présente une délibération soutenant la production d'une base de données géographique par la région et qui va nous servir pour le suivi et la mise en œuvre de notre SCOT et de nos PLUi. Il s'agit d'un achat mutualisé unique de 11 000€ soit 5% du prix si acquisition directe (220 000 €).

II/ RÉVISION DU SCOT

2.1) Présentation du plan de communication du SCOTA et du SCOT

Monsieur Jean-François DEPRET rappelle que nous avons souhaité nous faire aider d'une agence de communication pour plusieurs raisons :

- Profiter de la dynamique liée au nouveau périmètre du SCOTA afin d'affirmer sa légitimité auprès des élus et de les rassurer sur le bienfondé de construire ensemble un projet partagé qu'est le SCOT, au service des territoires.
- De communiquer auprès de la population sur le bienfondé et l'avancé du SCOT, de démontrer quels avantages concrets chaque habitant peut en retirer et les inciter à y participer.

- La dernière raison est liée au fait qu'il n'y a pas de ressources en interne.

La parole est laissée à Monsieur Jacques TOURNANT qui présente ce que le groupe de communication a validé le 4 avril dernier.

Présentation de l'agence basée à la Citadelle. Existe depuis 40 ans. Une nouvelle directrice vient d'arriver Madame Sandrine LEROY. L'agence emploie 10 personnes.

Pour l'agence de communication, le nouveau périmètre du SCOTA c'est la volonté de construire un projet partagé au service du territoire. La volonté de travailler ensemble. Au niveau réglementaire, il s'agit de communiquer sur le bien-fondé de l'évolution du SCOT à la population.

Stratégie communication : dissocier SCOTA (élus) et SCOT (cadre réglementaire, mission dédiée au SCOTA).

SCOTA : maison des élus, laboratoire d'idées. Les élus sont les acteurs du SCOT. S'adresse principalement aux élus.

Cibles : habitants, presse, population.

3 phases : Diagnostic, PADD, DOO → l'agence accompagne le SCOTA auprès du grand public dans chaque phase.

Communication pour promouvoir le SCOTA.

Supports de communication sur le SCOT avec ces objectifs.

Concernant la cible habitant : communiquer plus légèrement. Légitimité du SCOT en tant que maison d'élus.

L'agence a travaillé sur l'action et les supports de communication :

- Identité visuelle,
- Logo,
- Signature « le meilleur est à venir, partageons notre avenir »,
- Déclinaison des supports à partir de l'identité visuelle (lettre, suite de lettre, carte de visite, carte de correspondance, bloc-notes, signature mail...).
- Plaquette,
- Invitations ateliers thématiques,
- Toute boîte,
- Kit de présentation,
- Site internet...

III/ COMPTE-RENDU DES AVIS DU SCOTA

Monsieur Jean-Claude LEVIS présente un permis de construire portant sur la construction de 5 bâtiments à usage commercial sur la commune de Duisans (ZACOM Arras-Duisans, côté Duisans).

Il informe les membres du bureau qu'une réunion s'est déroulée le 30 mars dernier au SCOTA ou il a rencontré avec Monsieur Pierre COLLE, Didier BOUTEMY en présence de Monsieur Michel SEROUX et de Monsieur Éric POULAIN.

Ce projet a fait l'objet d'une CDAC courant mai.

IV/ DIVERS

4.1) Retour sur la rencontre avec le Préfet de la Somme sur la sécurisation de la RN 25

Monsieur Michel SEROUX revient sur la réunion du 23 mars dernier qui s'est déroulée à Doullens en présence du Préfet de la Somme, du secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais, du Vice-Président de la CUA et des élus concernés par la RN 25.

La DREAL a présenté l'état d'avancement du programme d'investissement dans le cadre du CPER. Les projets portent sur le département de la Somme.

La DIR a présenté son programme d'entretien et notamment dans le Pas-de-Calais (continuité dans l'abattage des arbres, curage de fossé, réfections ponctuelles de la chaussée comme l'année dernière sur le tronçon Dainville-Beaumetz).

La DREAL doit rencontrer les maires pour entendre leurs doléances et évoquer plusieurs pistes de réflexions.

Par ailleurs, les communes ont demandé que les carrefours soient sécurisés et le maire de Beaumetz a fait savoir qu'il avait établi une motion sur les traversées d'agglomération pour une intégration au CPER à court et à moyen terme et qu'il souhaitait que la traversée de sa commune soit limitée à 45 km/h pour les camions.

Au titre des investissements, le secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais a indiqué qu'il allait demander au Préfet de Région de prévoir tous les investissements sur l'entretien de la RN 25 au titre des clauses de revoyure du CPER.

4.2) Présentation du rapport SUBILEAU ou contrat partenarial d'intérêt national

Monsieur Pascal LACHAMBRE fait savoir que Monsieur Philippe RAPENEAU, Président de la CUA, a rencontré Monsieur SUBILEAU lors de l'élaboration du rapport. Il en a profité pour faire valoir ses propositions en matière d'évolution de l'aménagement du territoire à l'échelle du pôle métropolitain.

Constat : majeure partie des propositions reprises par la commission lors de la remise du rapport (création du grand pôle, simplification des niveaux de collectivités...).

Ce rapport doit déboucher rapidement sur la mise en œuvre d'un contrat de partenariat. Les propositions les plus sensibles ont été rappelées dans un courrier le 24 février au premier ministre.

Monsieur Pascal LACHAMBRE précise que nous sommes les seuls territoires des 2 pôles Artois et Artois Douaisis exclus pour l'instant, et la participation à cette gouvernance doit nous permettre de peser dans les décisions à venir pour que nos collectivités ne soient pénalisées par une attractivité économique ou résidentielle du bassin minier, brusquement renforcée par ces dispositifs.

Suite à cette alerte, le premier ministre a repris les principales demandes d'accompagnement (aide au logement, développement économique, accompagnement de la ville centre...) en indiquant vouloir associer l'ensemble des territoires.

4.3) Point d'étape du SRADDET

Monsieur David BOURGEOIS rappelle que la Région élabore son Schéma Régional d'Aménagement, le SRADDET que pilote Madame Valérie LÉTAR. Ce dernier doit être arrêté pour février 2018 et les SCOT devront être compatible avec lui.

Le SCOTA en tant que PPA doit donner son avis sur les objectifs du projet, sur l'arrêt du projet et pendant l'enquête publique.

Il est rappelé que le SCOTA est invité au processus d'élaboration du SRADDET.

V/ CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS

Monsieur Jean-François DEPRET fait part des prochaines échéances :

- Calendrier des ateliers du SCOT de mai à juin,

- Comité du 13 avril (Séminaire 3), salle 303 à la Citadelle,
- Atelier PADD des 24 avril et 2 mai, dans les EPCI,
- COTECH du 23 mai, salle 303 à la Citadelle,
- Réunion publique du 23 mai à l'ATRIA,
- Conférence du SCOTA du 3 juillet à l'ATRIA.